



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

ARRÊTÉ PERMANENT DU MAIRE

N° 2026-011

Objet : Arrêté du maire portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire de la Ville de Châteaufort,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération N°2026/23 du conseil municipal en date du 9 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Vu l'appel à candidature du maire adressé aux associations et personnes concernées le 14 avril 2026 ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Marie-Thérèse SIMONOT représentant l'association Rayonnement Castelfortain ;
- Monsieur Myrian LABARRE représentant l'association Rayonnement Castelfortain ;
- Madame Corinne GOUNOT représentant l'APEMACC ;
- Monsieur Philippe LIENARD représentant l'APEMACC ;
- Madame Marie-Hélène TELLIER représentant la Bibliothèque.

Article 2 : La durée du mandat des membres ainsi nommés est identique à celle du conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de l'expiration des mesures de notification et de publicité.

Fait à Châteaufort, le 19 mai 2026

Le Maire,

Patrice BERQUET



MAIRIE de CHATEAUFORT

19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort

☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr